Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - PATRIMOINE ET SECURITE -

ENTRETIEN DU PATRIMOINE VEGETAL DE LA MEL - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN - DECISION - FINANCEMENT

Le Service Création et Gestion Paysagère de la direction Patrimoine et Sécurité a la charge de l'entretien et de l'aménagement du patrimoine végétal métropolitain occupé ou non occupé ainsi que ceux des zones entrant dans nos domaines de compétences.

Les marchés actuels arrivant à expiration au 31 décembre 2021, il convient de lancer une consultation dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen en vue de leur renouvellement.

Aussi, il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence. Les prestations seront décomposées en 9 lots :

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre avec 1 prestataire, pour une durée de 4 ans par tacite reconduction annuelle selon.la décomposition suivante :

- Lot 1 : Wattrelos-Crématorium MEL, Wattrelos-jardin cinéraire du Crématorium MEL, Herlies – Crématorium MEL, Unité Territoriale de Roubaix – Villeneuve d'Ascq.
Sans mini et montant maxi quadriennal de 720 000,00 Euros H.T.

- Lot 2 : Unité Territoriale de Marcq – La Bassée, Sequedin Centre Logistique, Unité territoriale de Tourcoing – Armentières, CER Armentières, CER Haubourdin, CER Villeneuve d'Ascq, CER Tourcoing (Lot réservé aux entreprises adaptées ou E.S.A.T).
Sans mini et montant maxi quadriennal de 480 000,00 Euros H.T.

- Lot 3 : Unité Territoriale de Lille-Seclin (Ronchin et Faches-Thumesnil) – Sequedin Zone de la Pierrette - Parking C1 – Sites des Citernes Incendies - STEP – Astreinte Patrimoine MEL - Diverses propriétés ou Domanialités MEL.
Lot sans mini ni maximum

- Lot 4 : Diverses propriétés de la Direction du Développement Economique dont Faubourg des Modes à Lille, Eco Industria à Lesquin, CETI, Ruches Armentières-Hellemmes et Tourcoing.
Sans mini et montant maxi quadriennal de 480 000,00 Euros H.T.

- Lot 5 : Propriétés non occupées et clôtures des propriétés MEL
Sans mini et montant maxi quadriennal de 2 400 000,00 Euros H.T.

- Lot 6 : Sites Assainissement sur les territoires de l'Unité Territoriale de Marcq – La Bassée.et de l'Unité Territoriale de Roubaix – Villeneuve d'Ascq.
Sans mini et montant maxi quadriennal de 2 400 000,00 Euros H.T.

- Lot 7 : Sites Assainissement sur les territoires de l'Unité Territoriale de Lille Seclin et de l'Unité Territoriale de Tourcoing – Armentières.
Sans mini et montant quadriennal de 2 400 000,00 Euros H.T.

- Lot 8 : Sites SOURCEO
Lot sans mini ni maximum

- Lot 9 : Aires d'Accueil des gens du voyage ou autres populations
Sans mini et montant maxi quadriennal de 1200 000,00 Euros H.T.

Chaque lot sera exécuté par l'émission de bons de commandes, dont le montant annuel ou quadriennal est estimé à :
560 000 € HT sur 4 ans pour le lot 1,
400 000 € HT sur 4 ans pour le lot 2,
2 000 000 € HT sur 4 ans pour le lot 3,
360 000 € HT sur 4 ans pour le lot 4,
1 800 000 € HT sur 4 ans pour le lot 5,
1 800 000 € HT sur 4 ans pour le lot 6,
1 800 000 € HT sur 4 ans pour le lot 7,
1 000 000 € HT sur 4 ans pour le lot 8,
1 000 000 € HT sur 4 ans pour le lot 9,

-

L'accord-cadre pour le lot 8 sera conclu dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent avec SOURCEO dont la création a été autorisée par la délibération n°16 C 0466 du 24 juin 2016. La MEL sera chargée de mener l'ensemble de la procédure de passation et une partie de l'exécution, à savoir toutes modifications au contrat. SOURCEO sera responsable du reste de l'exécution de l'accord-cadre le concernant (commandes, facturation, contrôle de l'exécution et constat de service fait).

L'accord cadre prévoira la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale pour les lots 1, 3, 4, 6, 7, 9 et le lot 2 sera réservé aux entreprises adaptées ou E.S.A.T conformément aux règles de la commande publique.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

1) de réaliser l'entretien du patrimoine végétal de la MEL ;

2) d'autoriser Monsieur le Président à lancer un appel d'offres ouvert
3) d'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres ;

4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R2122-2 du code de la commande publique ;

5) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts sur les diverses opérations concernées, dans la limite des crédits votés par le Conseil de la Métropole.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 09/07/2021

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué
Le 09/07/2021

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées